**Zeitschrift:** Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für

Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire

ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

**Band:** 142 (2000)

Heft: 3

Vorwort: Editorial

Autor: Rod, Astrid

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LA PLACE DU VETERINAIRE CANTONAL DANS LA PROFESSION

La dénomination «vétérinaire cantonal» correspond à une appellation légale ressortant des 3 domaines d'activité dont il à la charge:

- 1) la lutte contre les épizooties
- 2) la surveillance de l'hygiène des viandes (de l'étable à l'abattoir)
- 3) le respect de la protection des animaux

Historiquement, cette fonction émerge de la naissance d'un Office Vétérinaire Fédéral créé dans les années 1914–915. A l'époque, cette fonction revêtait principalement un caractère de nature policière, qu'elle a conservé jusque dans les années 80. Son rôle était principalement d'assurer une sécurité sanitaire à l'égard de la population.

L'avènement de la loi sur la protection des animaux reflète l'évolution des mentalités dans notre société où l'homme, avec une meilleure prise de conscience, ne peut plus se contenter de tirer profit (émotionnellement et/ou financièrement) des animaux, sans se soucier de les protéger de certains débordements humains. Ceci à changé non seulement la manière de travailler du vétérinaire cantonal, mais aussi ses relations avec le public et ses confrères. La position d'autorité s'est muée, peu à peu, en position de négociateur et de stimulateur, à l'avantage des deux aspects de notre métier: le fonctionnariat et la pratique.

Si, il y a quelques années encore, les 2 «types» de vétérinaires pouvaient s'ignorer poliment, les défis du



nouveau millénaire que s'imposent à notre profession, ne nous permettent plus de poursuivre sur cette lancée. Tant dans le domaine agricole, que dans celui de la santé publique ou encore de la protection des animaux, nous serons amenés à travailler main dans la main, dans le respect de nos différences et de nos contraintes propres et ce, pour le succès du maintien de la qualité et de l'éthique du métier pour lequel nous nous engageons chaque jour.

Puissent nos chemins, jusqu'alors parallèles, s'entrecroiser désormais, c'est là mon désir le plus cher.

Astrid Rod Vétérinaire Cantonale Genève Membre du Comité SVS